

CONSEIL DE QUARTIER DISTRICT 5 | VAL-SENNEVILLE

Compte rendu

**Séance du 9 juin 2025 à 19 h, à la Salle communautaire
de Val-Senneville au 656, route des Campagnards**

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier

M. Réjean Beaudet, conseiller de quartier
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier
M. Évens Laforest, conseiller de quartier
M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier
M. Jean Simard, conseiller de quartier

Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

ASSISTANCE : 3 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h 01.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par, M. Évens Laforest de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 mars 2025

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par M. Jean Simard, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-02



Suivis

- a. **État avancement – parcs** : La Corporation des parcs et espaces verts a été dissoute. Elle sera remplacée par un comité consultatif, qui devra être mis en place avant de prioriser les travaux à effectuer. Une vérification sera faite quant à la possibilité pour les citoyens de s’y impliquer.
- b. **Radars pédagogiques** : Le projet est en cours. Un budget a été réservé pour l’acquisition de radars à installer aux entrées du village. Le choix des emplacements est stratégique, notamment aux zones de changement de vitesse.
- c. **Abat poussière** : L’application d’un abat-poussière liquide est prévue entre le 2 et le 22 juin.
- d. **Policrière-relais** : L’agente effectue des patrouilles dans le secteur, ce qui a un effet dissuasif. Aucun incident à signaler pour l’instant. Une rencontre pourra être organisée au besoin.
Chasse illégale : Plusieurs incidents ont été rapportés (armes chargées à bord de véhicules, chasse sur des terrains privés, tirs vers les outardes). Les citoyens sont invités à signaler immédiatement toute situation au #4141.
- e. **Fossets** : La MRC a délégué l’entretien des fossés à la Ville, n’intervenant qu’en cas de menace. Or, la situation actuelle affecte les activités agricoles. Les citoyens doivent communiquer avec le directeur des travaux publics pour toute demande. Le sujet sera porté au caucus par M. St-Jules.
- f. **Demande de traverse piétonnière** : La demande près du CCSRM a été refusée en raison du faible débit de circulation.
- g. **Déneigement - Parc BMX** : Par manque de ressources internes, un déneigement complet n’est pas possible. Un déneigement partiel est demandé pour permettre l’accès entre la glissade et le poteau.
- h. **Aménagement – glissade d’hiver** : Le directeur n’avait pas saisi que la demande visait l’hiver prochain. Il est proposé de raccourcir la glissade du côté nord pour en accentuer la pente et d’y ajouter un escalier en bois.
- i. **Cabane blanche** : Le Comité des loisirs est autorisé à en disposer.

4- Consultation sur l’enlèvement des pancartes et de la zone de non-stationnement sur la rue

Élizabeth : Des citoyens ont exprimé leur souhait de retirer les nombreuses pancartes jugées sources de pollution visuelle. Il a aussi été souligné que le stationnement est rarement utilisé au maximum de sa capacité. Les véhicules stationnés dans la rue restreignent la largeur de la chaussée, nuisant à la circulation des cyclistes, des piétons et des enfants se rendant à la plage. Plusieurs suggestions ont été formulées :

- Remplacer la multitude de pancartes par quelques affiches avec des instructions claires.
- Maintenir la zone de non-stationnement, mais l’indiquer uniquement par des panneaux au début et à la fin de la rue, accompagnés d’un message invitant à utiliser l’aire prévue à cet effet.
- Installer, à l’entrée du stationnement, une grande pancarte indiquant clairement qu’il s’agit d’un espace réservé, accompagnée d’un schéma illustrant la façon de s’y stationner.
- Émettre des billets de courtoisie (plutôt que des constats d’infraction) aux véhicules mal stationnés dans la rue, afin de les sensibiliser.
- Réévaluer la configuration actuelle du stationnement, notamment les espaces inutilisés à l’entrée, et envisager l’ajout de supports à vélo et de poubelles.
- Inclure une signalisation mentionnant que le remorquage est aux frais du propriétaire en cas de non-respect des règles.

Le conseil recommande de conserver la zone de non-stationnement, de retirer toutes les pancartes de non-stationnement, de poser de nouvelles pancartes au début et à la fin des zones de non-stationnement, avec des instructions invitant les gens à utiliser l’aire réservée et pour l’entrée de l’aire réservée, avoir une pancarte assez grande pour indiquer que c’est une zone réservée pour le stationnement avec un schéma de stationnement. Proposé par M. Évens Laforest, appuyé par M. Gino Pallagrossi.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-03



5- Suggestions d'améliorations :

- a. Circulation secteur des Vals :** Le conseiller Laforest propose de réduire la limite de vitesse à 40 km/h sur les rues secondaires du secteur des Vals, un quartier résidentiel fréquenté par de nombreuses familles. Cette mesure vise à améliorer la sécurité de la circulation, notamment pour les nombreux piétons et cyclistes qui utilisent les rues du secteur.

Le conseil de quartier recommande l'aménagement d'une traverse piétonnière entre le stationnement et la descente de bateau. Proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-04

Dans un second temps, le conseil de quartier recommande de déposer ce dossier au CCSRM pour avis ou recommandation, secteur Val-des-Vents. Proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par M. Réjean Beaudet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-05

Finalement, le conseil de quartier demande au CCSRM d'évaluer l'éligibilité de la rue Zéphir comme rue de Jeu libre. Proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par M. Réjean Beaudet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-06

- b. Rue Élisabeth (en lien avec le point #4) :** Point à faire en suivi, après avoir fait les modifications demandées en point 4.

c. Aménagement de la rampe de mise à l'eau Élisabeth :

Le conseil recommande de procéder à différents aménagements afin d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'attractivité du site :

- Installer des blocs pour baliser l'accès à la plage et ainsi mieux encadrer la circulation des usagers.
- Élaguer les arbres nuisant à la visibilité sur le lac.
- Faire abattre deux arbres jugés dangereux.
- Assurer l'entretien régulier des fossés, incluant la tonte.
- Aménager un espace de forme pentagonale dans le stationnement, comprenant des tables de pique-nique, des poubelles ou un bac de recyclage, ainsi qu'un support à vélos.

Cette recommandation vise à favoriser une cohabitation sécuritaire et agréable entre les différents usagers du site. Proposé par Mme Janique Boutin, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-07

En complément, le président fait la lecture d'une correspondance. L'ingénierie a confirmé qu'il n'était pas possible d'installer une échelle limnimétrique, permettant de mesurer la hauteur de l'eau, parce qu'il n'a rien pour accrocher l'échelle au fond de l'eau et que creuser le fond de l'eau demanderait une permission spéciale de l'environnement. Il est prévu de construire un quai qui permettrait d'accrocher l'échelle limnimétrique. Quant au service Sports et plein air, il fera l'élagage des branches et fera l'ajout d'une poubelle.

Il est demandé par un citoyen de ne pas enlever les roches ajoutées manuellement par l'humain, car les véhicules ne pourront plus reculer, le fond du lac étant de la glaise.



d. Lac des sœurs :

- 1. Stationnement et aménagements :** Une discussion a lieu concernant le secteur du lac des sœurs, le stationnement et les aménagements. Le conseil de quartier réitère sa demande d'interdire le stationnement le long du tronçon du chemin Val-du-Repos jusqu'à l'entrée de la rue du Souvenir en saison hivernale, en raison de l'étroitesse de la voie et des enjeux de sécurité. En complément, il est également proposé de dégager la sortie de la rue de la Promenade pour améliorer la visibilité et la circulation.

Le conseil de quartier recommande au CCSRM d'interdire le stationnement l'hiver côté est à compter de l'adresse 185, chemin Val-du-Repos jusqu'à l'entrée de la rue du Souvenir et du côté ouest, élargir avec la déneigeuse coin de la promenade jusqu'à 185, chemin Val-du-Repos. Proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par Mme Janique Boutin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-08

2. Consignes pour chiens :

L'idée de créer un parc à chiens clôturé a été soulevée afin d'éviter que les animaux fassent leurs besoins sur les sentiers. Toutefois, cette proposition ne fait pas consensus : plusieurs citoyens souhaitent pouvoir circuler librement avec leur chien.

Le conseil recommande plutôt l'installation d'une affiche avec pictogramme indiquant que les chiens sont permis, sous condition qu'ils soient surveillés et l'ajout de distributeurs de sacs à déchets canins à l'entrée du parc. Proposé par M. Évens Laforest, appuyé par M. Gino Pallagrossi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-09

3. Affichage des règlements :

Le conseil demande aussi que les règlements généraux soient marqués sur une affiche et appliqués. Proposé par M. Réjean Beaudet, appuyé par M. Évens Laforest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-10

- 6- Pont 119 – Situation et suivi :** Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a confirmé par courriel que le pont 119 demeurera fermé jusqu'à nouvel ordre. Des blocs de béton ont dû être installés, car certains résidents continuaient d'y circuler malgré l'interdiction. Le ministère indique qu'une inspection ne pourra être effectuée avant plusieurs semaines, en raison du niveau élevé de l'eau. De plus, la capacité portante actuelle du pont serait insuffisante pour permettre le passage sécuritaire de la machinerie agricole.

M. Jean St-Jules assurera un suivi et tiendra le conseil informé des développements. Les citoyens insistent sur l'importance de réparer ce pont rapidement, puisqu'il s'agit du seul chemin de déviation possible en cas d'accident ou d'urgence dans le secteur.

Résolution – Pont 119 : Le conseil de quartier de Vassan demande à la Ville de Val-d'Or d'intervenir auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin de prioriser la réparation du pont 00119, considérant :

- l'urgence de la situation,
- le préjudice causé aux agriculteurs locaux et aux résidents,
- le transport des animaux et leur alimentation,
- le transport de la machinerie,
- et l'importance de ce chemin pour la circulation d'urgence et l'accès des véhicules d'intervention.

Proposé par M. Réjean Beaudet, appuyé par M. Gino Pallagrossi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-11



7- Activités locales – Fête de la Saint-Jean : La Fête de la Saint-Jean aura lieu le 23 juin, avec un discours patriotique à 19 h. Pour plus d'information, consultez la page Facebook du Comité de loisirs de Val-Senneville.

8- Poubelle – Rampe de mise à l'eau du chemin Paré :

Le conseil de quartier demande à la MRC un contenant pour les déchets et le recyclage à la rampe de mise à l'eau de la rivière Bourlamaque à Val-Senneville, chemin Paré. Proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par M, Évens Laforest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-12

9- Budget :

a) Trésorerie : La mise à jour du solde de la petite caisse est de 2104.87 \$.

b) Projets structurants : demande de décaissement : Le budget discrétionnaire destiné aux projets structurants a été revu à la hausse pour permettre une allocation plus équitable entre les conseils de quartier. Auparavant, un montant de 2 500 \$ était partagé entre les districts de Vassan et de Val-Senneville. Puisque chacun de ces secteurs dispose de son propre conseil de quartier, et que les milieux communautaires y sont particulièrement dynamiques, une somme distincte est accordée à chacun.

Le conseil de quartier de Val-Senneville demande donc le décaissement du solde du montant de 2500 \$ pour l'année 2025 soit 1250\$ pour ses projets structurants. Le chèque doit être libellé au nom de Mme Stéphanie Dubé, désigné à titre de trésorière par le conseil de quartier. En raison d'une grève possible des postes, le chèque sera conservé à l'hôtel de ville jusqu'à ce qu'il soit récupéré en personne.

Proposé par M. Réjean Beaudet, appuyé par M. Jean Simard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-13

10- Varia

Aucun.

11- Questions, interventions du public

Aucune.

12- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 17 septembre 2025 à 19 h, à la Salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

13- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par M. Évens Laforest, afin de lever la séance. Il est 20 h 56.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-06-14

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée

